

ne contravention aux lois postales. Mais, à raison de la bonne loi évidente de l'envoyeur, l'administration des postes abandonna la poursuite contre lui et ajouta, en lui notifiant cette décision, les avertissements suivants, qui nous paraissent utiles de porter à la connaissance du commerce :

En autorisant l'indication des prix sur les échantillons, l'arrêté du 9 juillet 1856 a entendu nécessairement qu'ils seraient mis en chiffres connus; autrement le contrôle que les agents des postes doivent exercer sur les objets de l'espèce serait rendu illusoire. Toutefois, vous pourriez, en vertu d'une décision ministérielle, en date du 25 mai 1869, porter sur vos échantillons des annotations semblables à celles qui, dans la circonstance, ont été incriminées, en acquittant une taxe supplémentaire de 25 centimes, représentant le port d'une lettre. Mais vous ne pourriez, en aucun cas, joindre aux paquets des lettres ou notes sur feuilles détachées.

L'Echo du Nord annonce que pendant les vacances de l'Assemblée, M. Thiers passera quelques jours à Anzin, accompagné de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Notre concitoyen, M. Riquier-Delaunay, excellent artiste lyrique, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, qui habitait notre ville.

Un acte de courage que nous sommes heureux de signaler a été accompli hier soir à Lille, près de la passerelle du jardin Vauban.

Un homme, qu'on croit être un ouvrier sculpteur de Tourcoing, était tombé dans le canal. Deux personnes se précipitèrent à son secours; mais, comme elles ne savaient pas nager, elles étaient en grand danger de se noyer quand un jeune homme de quatorze ans, M. Ludovic Colpaert élève de cinquième à l'Institution Saint-Joseph, rue de la Barre, revenant de l'école de natation, se jeta dans le canal et parvint à sauver ces trois personnes.

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 4 juillet, a prononcé les condamnations suivantes :

Albert Richard, soldat au premier bataillon de chasseurs à pied, trois ans de travaux publics pour désertion en temps de paix.

Alphonse Véziers, remplaçant d'un jeune soldat du contingent du Nord, six mois de prison pour insoumission à la loi de recrutement.

J.-B. Vellière, soldat au 1^{er} de ligne, six mois de prison pour abandon de poste étant de garde.

Le 2^{ème} Conseil de Guerre de la 2^{ème} division militaire, dans sa séance du 3 juillet, a prononcé les sentences suivantes :

Bolardelle, de Paris, soldat au 3^{ème} génie, prévenu de vol au préjudice d'un de ses camarades de chambre, est acquitté.

Aubry, de Paris, soldat au 73^{ème} de ligne, outrages envers un supérieur en dehors du service, voies de fait envers un civil, ivresse : Trois ans et six jours de prison. C'est la première fois que le conseil de guerre fait l'application de la loi du 23 janvier dernier sur l'ivresse.

Fontanelle, de Paris, désertion à l'étranger en temps de paix, trois ans de travaux publics.

Combarrieu, même délit, même peine, avec cette différence que contrairement à tous les autres, il n'est pas de Paris.

Défenseurs, Maîtres Paul Cottignies et Jombart.

Etat-civil de Roubaix

MARIAGES DU 5 JUILLET. — Léopold Dekerpe, 28 ans, menuisier, et Anne Marie Bernard, 40 ans, propriétaire.

NAISSANCES DU 5 JUILLET. — Jules Cottignies, rue de Valenciennes. — Georges Monnet, au fort Mulleux. — Léon Bonno, rue de l'Épée. — Jules Bonno, rue de l'Épée. — Adèle Caré, rue de Valenciennes. — Paul Petit, rue St-Joseph. — Henri Steevens, rue de la Basse-Mazure. — Jules Dubouché, rue de la Longue-Chaussée.

DÉCÈS DU 5 JUILLET. — Jean Verhamme, 41 ans, rue de France. — Rosalie Vanhamme, 58 ans, ménagère, rue de l'Épée. — Gérard, présenté sans vie, rue de Sébastopol. — Edmond Hompaux, 54 ans, plafonneur, à l'hôpital.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DUPIRE-BILLEMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle MARIE-CÉCILE DUPIRE, décédée à Roubaix, le 6 juillet 1873, à l'âge de 21 ans et 3 mois, sont priés de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le lundi 7 juillet, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 78.

VILLE DE ROUBAIX

CERCLE DES CARABINIERS ROUBAISIEIS

INAUGURATION DU NOUVEAU TIR

Grand concours international de Tir offert aux sociétés et amateurs français et étrangers.

5,500 FR. DE PRIX ET DE PRIMES

les 27, 28 et 31 juillet, et les 3, 4, 5, 7, 10, 11, 15, 17 et 18 août 1873.

4 CIBLES A 200 MÈTRES. — 3 A 100 MÈTRES

Cible à volonté aux blancs

DISTANCE : 100 MÈTRES

1 ^{er} PRIX. Six couverts d'argent fr. 240	
2 ^e id. Cinq id. » 200	
3 ^e id. Quatre id. » 160	
4 ^e id. Trois id. » 120	
5 ^e id. Deux id. » 80	
6 ^e id. Un id. » 40	
7 ^e id. id. id. » 40	
8 ^e id. id. id. » 40	
9 ^e id. id. id. » 40	
10 ^e id. id. id. » 40	
11 ^e id. id. id. » 40	
12 ^e id. id. id. » 40	
13 ^e PRIX id. id. » 40	
14 ^e id. id. id. » 40	
15 ^e id. id. id. » 40	
16 ^e id. id. id. » 40	
17 ^e id. id. id. » 40	
18 ^e id. id. id. » 40	
19 ^e id. id. id. » 40	
20 ^e id. id. id. » 40	

CIBLE A VOLONTÉ, AUX POINTS ET AUX BLANCS

DISTANCE 200 MÈTRES.

Aux points

1 ^{er} PRIX. Six couverts d'argent fr. 240	
2 ^e id. Cinq id. » 200	
3 ^e id. Quatre id. » 160	
4 ^e id. Trois id. » 120	
5 ^e id. Deux id. » 80	
6 ^e id. Un id. » 40	
7 ^e id. id. id. » 40	
8 ^e id. id. id. » 40	
9 ^e id. id. id. » 40	
10 ^e id. id. id. » 40	
11 ^e id. id. id. » 40	
12 ^e id. id. id. » 40	
13 ^e id. id. id. » 40	
14 ^e id. id. id. » 40	
15 ^e id. id. id. » 40	
16 ^e id. id. id. » 40	
17 ^e id. id. id. » 40	
18 ^e id. id. id. » 40	
19 ^e id. id. id. » 40	
20 ^e id. id. id. » 40	

Aux blancs

1 ^{er} PRIX. Six couverts d'argent fr. 240	
2 ^e id. Cinq id. » 200	
3 ^e id. Quatre id. » 160	
4 ^e id. Trois id. » 120	
5 ^e id. Deux id. » 80	
6 ^e id. Un id. » 40	
7 ^e id. id. id. » 40	
8 ^e id. id. id. » 40	
9 ^e id. id. id. » 40	
10 ^e id. id. id. » 40	
11 ^e id. id. id. » 40	
12 ^e id. id. id. » 40	
13 ^e id. id. id. » 40	

14^e PRIX. Un couvert d'argent fr. 40

15 ^e id. id. » 40	
16 ^e id. id. » 40	
17 ^e id. id. » 40	
18 ^e id. id. » 40	
19 ^e id. id. » 40	
20 ^e id. id. » 40	

FRANCS

Pour 10 blancs, une cuillère à café » 4	
» 30 » deux » 15	
» 45 » trois » 20	
» 60 » quatre » 25	
» 70 » cinq » 30	
» 80 » six » 35	
» 100 » un couvert » 46	

UNE MÉDAILLE EN OR D'UNE VALEUR DE 200 FRANCS sera décernée à la Société qui aura fait le plus de blancs pendant la durée du concours. Chaque Société devra être représentée au moins par quatre tireurs. Les tireurs qui concourront pour cette médaille devront être munis d'une lettre de leur Président, légalisée par le maire de leur localité. Les sociétés du Cercle des Carabiniers Roubaisiens, habitant Roubaix, ne peuvent participer à cette prime.

Lorsqu'un tireur aura touché le montant de l'une des primes désignées ci-dessus, il ne pourra plus concourir que pour des primes de 15 blancs, qui pourront s'obtenir autant de fois qu'on y aura droit.

Les blancs des cibles de 200 mètres et ceux des cibles de 100 mètres comptent pour obtenir les primes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1^o — Le tir commencera le 27 juillet à 8 heures du matin, et se terminera chaque jour à 7 h. 1/2 du soir, avec interruption de midi à 1 h. 1/2. Il sera continué les 28 et 31 juillet et les 3, 4, 5, 7, 10, 11, 15, 17 et 18 août 1873, aux mêmes heures.

Sur la demande de trois tireurs étrangers, le tir sera ouvert tous les autres jours.

Cette demande devra être faite au secrétaire, la veille au plus tard.

2^o — Il y aura quatre cibles à 200 mètres pour le tir aux points et aux plus beaux blancs; les cibles sont du diamètre de 1 mètre avec un blanc de 20 centimètres, et divisées en 5 cercles; celui du centre compte pour 5 points, celui qui le touche pour 4; le troisième 3, le quatrième 2, et le cinquième 1.

3^o — Il ne sera admis à ce concours que des armes sans tunnel, ni lorgnon, ni double détente, ni support.

4^o — Chaque amateur pourra tirer autant de séries qu'il le voudra, en payant 1 fr. 50 par série de cinq balles.

Le même tireur ne peut obtenir qu'un prix. Lorsqu'il aura un point et un beau blanc, il devra opter pour le prix le plus élevé. En cas de parité, le point l'emporte sur le blanc.

5^o — Pour les tireurs qui auront obtenu des résultats égaux, donnera droit à 1 fr. de point, le barrage sera décidé par 1, 1, 1 et 1, en commençant par la dernière balle; en cas de nouvell égalité, les blancs de la série seront mesurés et la moindre somme d'écart adjugée au tir.

6^o — Il y aura trois cibles à 100 mètres pour le tir aux plus beaux blancs; le blanc aura 10 centimètres de diamètre et sera placé au milieu d'un visuel de 20 centimètres.

Toutes les armes sont admises.

7^o — Chaque amateur pourra tirer autant de séries qu'il le voudra, en payant 3 francs par série de 10 balles. Le même tireur ne pourra obtenir qu'un prix.

8^o — Les séries seront nominatives.

9^o — Les blancs seront communiqués aux tireurs après chaque demi-jour.

10^o — Les gagnants pourront réclamer en espèces la valeur des prix, en présentant le secrétaire huit jours avant la distribution des prix.

11^o — La distribution des prix aura lieu le dimanche 31 Août, au Cercle des Carabiniers, à trois heures après midi.

12^o — Des armes système Chayé de Liège seront mises à la disposition des tireurs.

La charge sera fournie à raison de 10 cent. et l'arme présentée chargée.

13^o — Toute personne ne faisant pas partie de la Société pourra assister au Tir en prenant une série qui lui servira de carte d'entrée.

14^o — Un règlement auquel tous les tireurs devront se conformer sera affiché dans la salle de Tir.

14^o — La Commission jugera sans appel de tous les cas impétrés.

Le Président,
Alphonse WITTE. **Le Secrétaire,**
Armand HANCKEN.

Le tir sera ouvert tous les autres jours, à cinq heures de la nuit.

Il y aura restaurant dans l'établissement et table d'hôte à midi.

Cours public de Chimie

Lundi, 7 juillet.

Gaz de l'éclairage; substances propres à la préparation du gaz de l'éclairage; du gaz de houille; préparation cornues, épureuses physiques et chimiques; opérateurs gazomètres; produits divers de la distillation de la houille; usages de ces produits.

Cours public de Physique

Mercredi 9 juillet.

Applications de l'électricité à la marine; correspondance télégraphique à bord; conservation des carènes et des cuirasses; télégraphie optique; pêche optique; explosifs électriques; torpilles; ce que l'on entendait pendant le siège de Paris.

Faits Divers

On écrit de Mulhouse à la République Française que le jeudi 26 juin un gendarme prussien qui faisait la chasse à deux conscrits alsaciens, revenant du conseil de révision français de Danjoutin, à assommé d'un coup de sabre Mme Kraft jeune, demeurant rue de la chaussée de Blotzheim, près d'Huningue; Mme Kraft est enceinte de huit mois. Sa vie est aujourd'hui en danger.

Les prétendus délinquants n'avaient fait que traverser la maison Kraft, qui est à deux issues. La jeune femme a été frappée parce qu'elle interédiait pour son mari, que le gendarme voulait emmener, sous prétexte que la maison recelait deux conscrits pourchassés; de tels faits se passent de commentaires.

On annonce également que le curé de Siegfelsheim, petite commune des environs de Colmar, est poursuivi en police correctionnelle pour avoir exhorté ses paroissiens à la patience sous le gouvernement allemand.

Jeudi, à dix heures du soir, près de la gare de Cherbourg, il y a eu rencontre de deux trains. Le choc a été terrible. Les locomotives sont pour ainsi dire entrées l'une dans l'autre. Les deux mécaniciens ont été horriblement blessés. On les a portés à l'hôpital. Quelques voyageurs ont été contusionnés sans gravité. Les fourgons des bagages a été brisé; la voie a été encombrée pendant quelques heures, ce qui a causé un retard dans les trains suivants. Le procureur général et le substitut se sont transportés sur les lieux.

Voici quelques détails sur l'ouragan qui a ravagé l'exposition de Vienne.

En quelques minutes, les abords de presque toutes les galeries ont été transformés en de véritables lacs; de gros arbres ont été arrachés et quelques kiosques renversés. Mais, ce qui y a de plus grave, c'est que la pluie a pénétré, dans le palais à travers la toiture et a causé d'énormes dégâts. Les pertes les plus grandes sont celles éprouvées par l'exposition de la ville de Lyon, où il y a pour plus de 60000 francs d'effets abîmés, par l'exposition de Tarare et celle du ministère des travaux publics, où des plans d'une grande valeur ont été littéralement sous l'eau.

Ces dégâts sont dus principalement à la mauvaise construction des cours ouvertes, c'est-à-dire de légers hangars que la commission française a fait élever pour y loger les exposants de Lyon, de Tarare et de Reims, de la ville de Paris et du ministère des travaux publics.

Les travaux n'ont pas été faits avec assez de soins, sans cela on aurait évité des désastres.

Les pertes sont sensibles dans les autres parties du palais, mais cependant bien moindres. Au plus fort de la tourmente, le ballon captif, qui venait d'être gonflé et que l'on comptait essayer le jour même, a été arraché et emporté par le vent. Une dépêche télégraphique a annoncé qu'on l'avait vu passer en Hongrie, Vienne, le Prater et l'Exposition ont été le théâtre de véritables désastres.

Il paraît que l'état de Marthe est connu de tout le monde, excepté de sa mère. On en jase, on en rit ! C'est un scandale dans la paroisse. On est révolté qu'elle ose encore aller à la messe le dimanche, et les filles de Guilhaume Petit, qui ne nous tiennent pas ont dit publiquement que si Marthe réparaissait à son banc, elles sortirait de leur banc, qui est à côté. Nous laisseras-tu exposés à un tel affront ?

— Mon Dieu ! suis-je assez malheureuse ? s'écria Catherine, dont un sanglot déchira la poitrine. Ah ! que je voudrais être sous la terre !

— Il ne s'agit pas de cela reprit Jacques. Les mots ne signifient rien de tout ces actes qu'il nous faut !

— Parle, alors ; dis-moi ce que tu veux que je fasse !

— Rien ! tu es bonne, mais tu es faible ! C'est maintenant au père de famille à parler... puisque tu n'as pas osé le faire quand il en était temps encore... Demain matin, j'interrogerai Marthe, moi, son père ! Si elle est innocente, je la vengerai, mais si elle est coupable...

— Eh bien ?

— Ah ! tu vois qu'elle l'est ! Malheur à nous tous... il faudrait mieux qu'elle ne fût pas née !

— Comme tu voudras, Jacques.

— Si je te disais qui m'a parlé de tout cela, aujourd'hui !

— Qui donc, mon ami ?

— Eh bien ! (tu ne le croiras jamais) M. le curé lui-même.

désastres. Pendant plus de 2 heures, de 3 à 5 h. de l'après-midi, une pluie dévastatrice accompagnée d'orage et de grêle et alimentée par un vent furieux a été abattue sur Vienne, qu'elle a métamorphosée en une véritable mer, ou plutôt de une série de lacs profonds et boueux, qui s'opposaient de la façon la plus absolue à toute espèce de circulation.

Quand la tempête fut un peu calmée, on put constater les dégâts. Ils sont immenses. Toutes les soirées de Lyon complètement perdues; des arbres séculaires gisant sur le sol; un des murs du palais des Beaux-Arts écroulé; les passages couverts qui conduisent du palais de l'Industrie aux Beaux-Arts et au Café Suisse présentant l'aspect d'un morceau de débris; le palais de l'Industrie entouré d'eau de toutes parts; tel était l'aspect de l'Exposition.

M. le docteur Décaisne, de France, publie les renseignements suivants sur la marche du choléra qui nous menaçait :

Le choléra régnait toujours en Hongrie et sur la rive gauche du Danube, ainsi que dans la Pologne russe. Il menace les possessions prussiennes.

Le gouvernement prussien a imposé à Schio une quarantaine de 3 jours, parce que des trains de bois flottants avaient introduit dans cette dernière ville ainsi qu'à Schio, autre ville très rapprochée de la première.

A Vienne, d'après nos derniers renseignements, tous les habitants d'une grande caserne furent frappés, il y a mois, de diarrhée et de vomissements, et sur sept personnes, quatre moururent.

Il y a eu un grand émoi dans la ville. Il paraît certain qu'un essai a été fait. Sans ajouter les exagérations qui se produisent en pareil cas, on est bien obligé d'avouer que le choléra a séjourné dans différentes parties de l'Italie, sans y faire, il est vrai, de grands ravages. Il semble vouloir s'établir en Amérique. De tous ces faits, il résulte que, malgré l'immunité dont nous jouissons jusqu'ici en France à l'égard du fléau, le devoir de notre gouvernement est d'exercer la plus active surveillance. Nous savons du reste que toutes les mesures dictées par la prudence ont été prises sur tous les points.

Voici une petite statistique assez curieuse :

Murent annuellement, d'hygiène :

En Angleterre, 50,000 individus ;

En Allemagne, 40,000 ;

En Espagne, 30,000 ;

En France, 1,500 ;

En Belgique, 4,000 ;

En Russie, 10,000 ;

En Italie, 5,000 ;

En Suède, 2,000 ;

En Danemark, 1,000 ;

En Grèce, 500 ;

En Turquie, 100 ;

En Chine, 50 ;

En Japon, 20 ;

En Indes, 10 ;

En Australie, 5 ;

En Afrique, 2 ;

En Amérique, 1 ;

En Océanie, 1 ;

En Antarctique, 1 ;

En Europe, 1 ;

En Asie, 1 ;

En Afrique, 1 ;

En Amérique, 1 ;

En Océanie, 1 ;

En Antarctique, 1 ;

— Des communications faites récemment à la chambre haute par lord Malmesbury, il résulte que la consommation de la viande de lapin augmente considérablement en Angleterre. A Nottingham, on vend chaque semaine plus de 3,000 lapins, qui servent à l'alimentation de la classe ouvrière.

A Birmingham, un marchand de gibier vient de faire des commandes pour la livraison de 1,000 pièces par semaine; d'Orléans, on importe chaque semaine en Angleterre un million et demi de lapins; le nombre des peaux de lapin qu'on y travaille n'est pas moindre que 30,000 millions.

Lord Malmesbury calcule que cette matière alimentaire représente annuellement un poids de 33,000 tonnes (à 30 quintaux la tonne), d'une valeur d'un million et demi de livres sterling.

En Allemagne, l'élevage du lapin est bien moins développé, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a commencé à s'en occuper. Les journaux allemands parlent, depuis quelque temps, de tentatives faites pour faire entrer cette viande dans l'alimentation des classes pauvres.

Tribunaux

LES MARCHÉS DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE.

Tout le monde a lu cette enquête nouvelle de M. Ludovic Halévy qui a pour titre : *La Petite Caille Pichoune*. La Petite Caille pichoune est une jeunesse qui joue pendant le siège un rôle en province. Partis du café de Madrid et débarqués dans une sous-préfecture au bras d'un fonctionnaire de M. Gambetta, elle finit par se brouiller avec son mari d'occasion, et elle termine sa

de vengeance. Il y a des amours qui élèvent : il en est qui dégradent !

XXIV

Marthe, cependant, rentra dans la maison paternelle l'âme désolée, le cœur navré. Depuis longtemps déjà, elle avait devant les yeux une horrible perspective. Mais son entretien avec la Gauloise lui avait rendu son malheur plus certain encore.

Elle en avait rapporté une impression de terreur qui ne devait plus la quitter.

Elle ne pouvait plus détourner ses yeux du tableau fatal dont chaque minute la rapprochait. Sa pensée ne s'en écartait plus. La pauvre fille tombait sous l'obsession de l'idée fixe. A mesure que les symptômes accusateurs s'accroissaient davantage en elle, son inquiétude et son chagrin prenaient une intensité plus grande.

Cependant, un événement grave troubla le calme factice, précurseur de l'orage, dans lequel s'enfermaient tous les membres de cette famille, si rudement éprouvée.

Jacques, un soir, rentra chez lui plus soucieux et plus sombre que d'habitude. Il jeta un regard triste et profond à sa femme, un regard soupçonneux à sa fille, et il ne toucha que du bout des dents à son frugal souper. Certes, il était aimé chez lui, car c'était un bon mari et un bon père. Mais il était redouté davantage encore, car il exerçait sévé-

rement son autorité. Ni Catherine, ni Marthe n'osèrent l'interroger. Toutes deux attendaient qu'il parlât.

Il ne parla pas.

A moment où la jeune fille, sur le point de se retirer, s'approcha de lui pour lui souhaiter le bonsoir accoutumé, Jacques, au lieu de mettre un bon baiser sur son front, comme il le faisait d'ordinaire, posa une main lourde sur sa tête, et par un geste assez brusque, l'éloigna de lui quelque peu, comme s'il eût voulu examiner plus attentivement son visage et lire la vérité jusqu'au fond de son âme.

Marthe se sentit frémir, et involontairement, détourna les yeux.

— Oh ! la malheureuse ! pensa le pauvre père, sa terreur l'accuse, et son silence est un aveu !

Marthe, sans avoir prononcé une parole, mais sentant qu'en ce moment sa destinée s'accomplissait, et qu'elle ne pouvait avoir sur elle d'influence d'aucune sorte, se retira dans sa chambre, en proie à une agitation impossible à décrire, la mort dans l'âme.

Elle ne se coucha point, car elle sentait bien qu'elle ne pourrait pas dormir, mais elle s'assit sur le pied de son lit, et cacha sa tête dans les couvertures, en pleurant silencieusement.

Au bout de quelques instants, elle se glissa jusqu'à la porte de la pièce où se tenaient ses parents, et attentive, le sein palpitant, retenait son souffle, elle écouta. Il y avait entre les époux une

explication orageuse qui s'échappait par instants en éclats emportés. Bien que Catherine essayait de calmer son mari; bien que Jacques fit tous ses efforts pour rester maître de sa colère, il y avait cependant des moments terribles.

— Tu le sais ! je te dis que tu le sais ! faisait le père de Marthe, dont l'indignation allait croissant.

— Non ! Jacques, je ne sais rien... Je te jure que je ne sais rien !... reprit Catherine.

— Comment ! elle ne l'a rien dit... à toi, sa mère !

— Non ! rien en vérité !

— Et tu ne l'as pas interrogée ?

— Mon Dieu ! Jacques ! comment veux-tu que je lui parle de ces choses-là ? Si ce n'était pas vrai, ce serait donc moi qui lui donnerais l'idée du mal ?

— Est-ce possible, et l'as-tu pu croire ?

— Nécessité passalo ! fit le paysan avec son inflexible logique. Si Marthe est innocente, tant mieux ! Seulement, il faut le savoir. Mais tu ne la tueras pas avec des paroles, et elle n'est pas née d'hier, après tout. Vois-tu, Catherine, il y a des instants dans la vie où il n'est plus permis de garder de ménagements, et où il faut tout demander pour tout savoir.

— Comme tu voudras, Jacques.

— Si je te disais qui m'a parlé de tout cela, aujourd'hui !

— Qui donc, mon ami ?

— Eh bien ! (tu ne le croiras jamais) M. le curé lui-même.

Il paraît que l'état de Marthe est connu de tout le monde, excepté de sa mère. On en jase, on en rit ! C'est un scandale dans la paroisse. On est révolté qu'elle ose encore aller à la messe le dimanche, et les filles de Guilhaume Petit, qui ne nous tiennent pas ont dit publiquement que si Marthe réparaissait à son banc, elles sortirait de leur banc, qui est à côté. Nous laisseras-tu exposés à un tel affront ?

— Mon Dieu ! suis-je assez malheureuse ? s'écria Catherine, dont un sanglot déchira la poitrine. Ah ! que je voudrais être sous la terre !

— Il ne s'agit pas de cela reprit Jacques. Les mots ne signifient rien de tout ces actes qu'il nous faut !

— Parle, alors ; dis-moi ce que tu veux que je fasse !

— Rien ! tu es bonne, mais tu es faible ! C'est maintenant au père de famille à parler... puisque tu n'as pas osé le faire quand il en était temps encore... Demain matin, j'interrogerai Marthe, moi, son père ! Si elle est innocente, je la vengerai, mais si elle est coupable...

— Eh bien ?

— Ah ! tu vois qu'elle l'est ! Malheur à nous tous... il faudrait mieux qu'elle ne fût pas née !

— Comme tu voudras, Jacques.

— Si je te disais qui m'a parlé de tout cela, aujourd'hui !

— Qui donc, mon ami ?

— Eh bien ! (tu ne le croiras jamais) M. le curé lui-même.

gnait point la mort ; il y avait des instances, des supplications, des larmes, la pensée de se trouver en présence de son père, justement irrité, et lui demandant compte de l'honneur de son nom, lui causa une terreur dont elle ne fut point la maîtresse.

Elle retourna jusqu'à son lit, éperdue, presque folle ; ses larmes coulaient comme si elle eussent voulu brûler ; tout semblait tourner autour d'elle ; le vertige la prenait.

Elle demeura quelques instants immobile, paralysée à l'étatue de la stupeur ou de l'effroi. Puis, par deux fois, elle passa une de ses mains sur son front et appuya l'autre sur son sein. Des larmes amères jaillirent en même temps de ses yeux, et coulèrent sur ses joues, fraîches brûlantes.

— Voyons ! se dit-elle enfin, il faut agir... je n'ai pas le droit de me laisser abattre ainsi... je ne suis plus seule en ce monde. J'ai du courage !

Elle s'approcha, pour la seconde fois, de la chambre paternelle. On n'y entendait plus aucun bruit. Le chagrin avait cédé à l'épuisement de la fatigue, et tous ces grands chefs qui se livrent aux rudes travaux corporels, ainsi, de moins pour quelques heures, les tristes parents de Marthe avaient trouvé l'oubli dans le sommeil.

C'est Dieu qui le veut ! pensa-t-elle ; il les endort pour que je puisse enfin exécuter ma résolution.